

# PROCES-VERBAL de la RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

## Du LUNDI 27 MARS 2017

**PRÉSENTS** : Benoit SIMONNIN – Patrick MENON – Martine CIRET - Jean-Pierre MOREAU – Dominique RICHOMME – Christine MAUVISSEAU - Emmanuelle LE GALL – Odile JOUET - Philippe VIGIÉ DU CAYLA – Loïc FONTAINE – Isabelle CALLIGARO

**Absent** : Patrick BOULET ayant donné pouvoir à Martine CIRET – Jean-Marc TRAZÈRES ayant donné pouvoir à Isabelle CALLIGARO – Christophe ROCHEREAU ayant donné pouvoir à Loïc FONTAINE

**Secrétaire de séance** : Odile JOUET

**Date de la convocation** : 17 Mars 2017

### **Ordre du jour :**

#### **Délibération n° 2017-006 – EXTENSION ÉCOLE LORJOU – AVENANT N°1 AVEC L'ENTREPRISE BARBOSA**

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 2016-046 portant attribution du marché de l'extension de l'école LORJOU, et autorisant le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues.

Il précise que des ajustements techniques de chantier s'avèrent nécessaires pour le lot n°1 :

**Objet de l'avenant n°1 au lot 1** : Maçonnerie - BA – Entreprise BARBOSA CONSTRUCTION -29 rue du Pommier Rond – 41190 LANDES LE GAULOIS

Plus-value engendrée par la modification d'implantation en altitude des classes primaires, sanitaires et préau (+30 cm), compris toutes sujétions.

Montant initial TTC du marché .....	187 200,00 €
Avenant n°1 .....	6 043,92 €
<b>Nouveau montant TTC du marché .....</b>	<b>193 243,92 €</b>

VU l'article 28 du code des marchés publics relatif aux procédures adaptées,

VU la délibération n°2016-046 du conseil municipal du 15 septembre 2016 relative à la signature des marchés de travaux pour l'extension et la restructuration de l'école Lorjou,

Considérant la proposition de l'entreprise concernée, entraînant une variation dans le montant du marché de travaux,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant au marché pour le lot n°1.**

#### **Délibération n° 2017-007 – ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE L'EXTENSION DES ATELIERS COMMUNAUX**

*Isabelle CALLIGARO s'est absentée au moment du vote.*

Le Maire informe le conseil municipal de la réception des offres pour les travaux d'extension des futurs ateliers communaux.

Suite à l'avis formulé par la commission d'appels d'offres, il propose de retenir, les offres des entreprises suivantes :

##### **- LOT Maçonnerie B.A**

BARBOSA CONSTRUCTION pour un montant de..... 82 871,87 € TTC

##### **- LOT CHARPENTE METALLIQUE – COUVERTURE - BARDAGE**

Entreprise CALLIGARO pour un montant de..... 51 381,60 € TTC

##### **- LOT SERRURERIE**

Entreprise CALLIGARO pour un montant de..... 19 920,00 € TTC

##### **- LOT MENUISERIES ALUMINIUM**

Entreprise APSM pour un montant de..... 6 607,32 € TTC

##### **- LOT MENUISERIES BOIS**

Entreprise BMCC pour un montant de..... 3 849,44 € TTC

##### **- LOT PLATERIE – CLOISONS SECHES – FAUX PLAFONDS**

Entreprise ARARAT pour un montant de..... 9 597,65 € TTC

##### **- LOT ÉLECTRICITÉ**

Entreprise MÉNAGE ÉLECTRICITÉ pour un montant de..... 14 705,45 € TTC

##### **- LOT PLOMBERIE**

Entreprise FORTIN GUENÉE pour un montant de..... 7 049,41 € TTC

##### **- LOT CHAUFFAGE (solution AÉROTHERME)**

Entreprise FORTIN GUENÉE pour un montant de..... 20 914,80 € TTC

##### **- LOT CARRELAGE**

Entreprise SRS pour un montant de..... 7 481,50 € TTC

---

**MONTANT TOTAL .....** 224 379,04 € TTC

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- de retenir ces entreprises pour les travaux
- d'autoriser le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

### **Délibération n° 2017-008 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET SERVICE EAU**

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2016 qui se présente comme suit :

❖ Section d'exploitation :

- Dépenses.....	13 251,00 €
- Recettes.....	136 933,01 €
- <b>Excédent d'exploitation</b> .....	<b>123 682,01 €</b>

❖ Section d'investissement :

- Dépenses.....	77 487,04 €
- Recettes.....	218 791,43 €
- <b>Excédent d'investissement</b> .....	<b>141 304,39 €</b>

*Après lecture du compte administratif, Monsieur le Maire se retire. Le doyen de l'Assemblée, M. Jean-Pierre MOREAU prend la Présidence et fait procéder au vote.*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget EAU.**

### **Délibération n° 2017-009 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DRESSÉ PAR MONSIEUR DUBOIS PASCAL DU 01/01/2016 AU 31/12/2016, TRÉSORIER PRINCIPAL DE BLOIS-AGGLOMÉRATION - BUDGET SERVICE EAU**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les dépenses et les recettes sont justifiées

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier de l'exercice 2016 au 31 décembre 2016;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Délibération n° 2017-010 – AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016 - BUDGET SERVICE EAU**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016, ce jour

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé d'exploitation de.....	<b>123 682,01 €</b>
- un excédent cumulé d'investissement de.....	<b>141 304,39 €</b>
- compte-tenu des restes à réaliser d'un montant de.....	<b>90 000,00 €</b>

**Décide d'affecter, à l'unanimité, le résultat excédentaire d'exploitation de 123 682,01 € à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002).**

### **Délibération n° 2017-011 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET SERVICE EAU**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2017, qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

❖ <u>Section d'exploitation</u> .....	148 855,01 €
❖ <u>Section d'Investissement</u> .....	254 555,39 €

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal adopte le budget primitif du service EAU 2017 présenté.**

### **Délibération n° 2017-012 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2016 qui se présente comme suit :

❖ Section de fonctionnement :

- Dépenses.....	468 440,89 €
- Recettes.....	888 287,56 €
- <b>Excédent de fonctionnement</b> .....	<b>419 846,67 €</b>

❖ Section d'investissement

- Dépenses.....	294 580,75 €
- Recettes.....	715 733,40 €
- <b>Excédent d'investissement</b> .....	<b>421 152,65 €</b>

**Après lecture du compte administratif, Monsieur le Maire se retire. Le doyen de l'Assemblée, M. Jean-Pierre MOREAU prend la Présidence et fait procéder au vote.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2016.**

**Délibération n° 2017-013 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DRESSÉ PAR MONSIEUR DUBOIS PASCAL DU 01/01/2016 AU 31/12/2016, TRÉSORIER PRINCIPAL DE BLOIS-AGGLOMÉRATION**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les dépenses et les recettes sont justifiées

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier de l'exercice 2016 au 31 décembre 2016;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Délibération n° 2017-014 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016, ce jour

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de.....**419 846,67 €**

- un excédent cumulé d'investissement de.....**421 152,65 €**

- des restes à réaliser en dépenses d'un montant de.....**607 000,00 €**

- des restes à réaliser en recettes d'un montant de.....**105 000,00 €**

**Décide d'affecter, à l'unanimité, le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :**

- à titre obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement soit 80 847,35 €

- le solde excédentaire de 338 999,32 € sera affecté à la ligne 002 – excédent de fonctionnement reporté.

**Délibération n° 2017-015 – VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES LOCALES**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les taux des 3 taxes locales votés en 2016.

Plusieurs hypothèses sont exposées et discutées.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, les taux suivants pour l'année 2017 :**

- Taxe d'habitation.....**12,04 %**

- Taxe foncière (bâti).....**12,35 %**

- Taxe foncière (non-bâti).....**48,41 %**

**Délibération n° 2017-016 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2017, qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

❖ Section de Fonctionnement.....**917 345,52 €**

❖ Section d'Investissement.....**1 106 745,19 €**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2017 présenté.**

**Délibération n° 2017-017 – EXTENSION ÉCOLE LORJOU – AVENANT N°2 AVEC L'ENTREPRISE BARBOSA**

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 2016-046 portant attribution du marché de l'extension de l'école LORJOU, et autorisant le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues.

Il précise qu'un avenant n°1 a été signé avec cette entreprise pour des ajustements techniques de chantier.

**Objet de l'avenant n°2 au lot 1 : Maçonnerie - BA – Entreprise BARBOSA CONSTRUCTION -29 rue du Pommier Rond – 41190 LANDES LE GAULOIS**

**Moins-value engendrée par des travaux non faits et plus-value sur travaux non prévus :**

Montant initial TTC du marché .....	187 200,00 €
Avenant n°1 (plus-value) .....	6 043,92 €
<b>Avenant n°2 (moins-value) .....</b>	<b>- 286,87 €</b>
<b>Nouveau montant TTC du marché.....</b>	<b>192 957,05 €</b>

VU l'article 28 du code des marchés publics relatif aux procédures adaptées,

VU la délibération n°2016-046 du conseil municipal du 15 septembre 2016 relative à la signature des marchés de travaux pour l'extension et la restructuration de l'école Lorjou,

Considérant la proposition de l'entreprise concernée, entraînant une variation dans le montant du marché de travaux,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant au marché pour le lot n°2.**

**Délibération n° 2017-018 – ACHAT DE LA PARCELLE CADASTRÉE I 432 LE BOURG**

Le Maire rappelle au conseil municipal le courrier qui avait été envoyé aux propriétaires de la dernière zone classée en 1AU au Plan Local d'Urbanisme (zone ne pouvant être construite que dans le cadre d'un projet d'urbanisation d'ensemble), affirmant l'intérêt que la municipalité portait à ces parcelles destinées à être urbanisées, afin d'en garder la maîtrise.

L'estimation du service des Domaines de la Direction Générale des Finances Publiques est de 5 € le m<sup>2</sup>.

Les propriétaires de la parcelle I 432 d'une contenance de 942 m<sup>2</sup> ont souhaité céder leur bien et ont donné leur accord sur une proposition d'achat à 5,50 € le m<sup>2</sup>, les frais de notaire étant à la charge de la commune.

Le Maire propose au conseil municipal que la commune se porte acquéreur de cette parcelle.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- de se porter acquéreur de la parcelle I 432 d'une contenance de 942 m<sup>2</sup> au prix de 5,50 €/m<sup>2</sup>,
- que les frais de notaire seront à la charge de la commune,
- d'inscrire au budget primitif 2017 de la commune la somme nécessaire à cette transaction,
- d'autoriser le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

**PLUI : RAPPEL**

Une réunion publique est prévue le 25 avril de 16h00 à 19h30 à la salle des associations dans un premier temps, suivie d'un déplacement sur le terrain et retour à la Mairie pour un temps d'échanges.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Prochaine réunion de la commission urbanisme : le jeudi 6 avril

*Fin de la séance à 22h45*